



Jouissance exclusive

Par **Tine13013**, le **05/09/2019** à **00:33**

Bonjour (*obligatoire en arrivant*),

Que puis je faire sur un jardin dont j'ai la jouissance exclusive dans une copropriété ? Puis je garer mon vehicule a l'interieur ?

Remerciements.

Par **Tisuisse**, le **05/09/2019** à **08:23**

Bonjour,

Tout dépend de ce qui est écrit sur le règlement intérieur de cette copropriété. Un jardin n'étant pas un parking, c'est probablement interdit.

Si vous êtes le copropriétaire : lisez ce règlement.

Si vous êtes locataire, posez la question à votre propriétaire.

Par **youris**, le **05/09/2019** à **10:05**

bonjour,

si ce lot est un jardin , vous ne pouvez pas l'utiliser pour un autre usage.

salutations